

 	<p>DIRECTION GENERALE DES PATRIMOINES Service du Patrimoine Sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés</p>
--	---

LES QUALIFICATIONS QUALIBAT - RESTAURATION DU PATRIMOINE ANCIEN

Les qualifications QUALIBAT monuments historiques et patrimoine ancien

21 MACONNERIE

218 RESTAURATION DU PATRIMOINE ANCIEN

2181 Restauration maçonnerie du patrimoine ancien

Entreprise qui réalise des travaux de restauration du patrimoine ancien nécessitant une excellente connaissance des techniques de la maçonnerie, du choix et de la mise en œuvre des matériaux traditionnels et régionaux. Sont compris les travaux de ravalement de façades en maçonnerie.

2182 Restauration pierre de taille du patrimoine ancien

Entreprise qui réalise des travaux de restauration du patrimoine ancien nécessitant une excellente connaissance des techniques anciennes de taille et de pose de pierre, ainsi que d'emploi des matériaux régionaux. Sont compris les travaux de ravalement de façades en pierre de taille.

2183 Restauration pierre de taille et maçonnerie du patrimoine ancien

Entreprise qui réalise des travaux de restauration du patrimoine ancien nécessitant une excellente connaissance des techniques anciennes, de la taille et pose de pierre, des techniques de la maçonnerie, du choix et de la mise en œuvre des matériaux traditionnels et d'emploi des matériaux régionaux.

Sont compris les travaux de ravalement de façades en pierre de taille et maçonnerie.

219 RESTAURATION DE MONUMENTS HISTORIQUES

2192 Restauration maçonnerie des monuments historiques

Entreprise qui réalise des travaux de maçonnerie exclusivement, sur des bâtiments protégés au titre des "monuments historiques", en utilisant les technologies traditionnelles ainsi que les techniques nouvelles. NB : La qualification 2192 entraîne automatiquement l'attribution de la qualification 2181 "Restauration maçonnerie du patrimoine ancien".

2194 Restauration pierre de taille et maçonnerie des monuments historiques

Entreprise qui réalise tous travaux de maçonnerie, de taille et de pose de (compétence en stéréotomie), sur des bâtiments protégés au titre des "monuments historiques", en utilisant les technologies anciennes ainsi que les techniques nouvelles.

NB : La qualification 2194 entraîne automatiquement l'attribution de la qualification 2183 "Restauration pierre de taille et maçonnerie du patrimoine ancien".

23 CHARPENTE

231 CHARPENTE ET STRUCTURE EN BOIS

2392 - Restauration de charpente du patrimoine ancien

Entreprise qui, titulaire de la qualification 2322 "Fabrication et pose de charpente traditionnelle", réalise les travaux de restauration de combles et de structures diverses, de formes et de raccordements variés, par l'intervention de son personnel hautement qualifié, sur des bâtiments du patrimoine ancien(1).

Les entreprises utilisent leur savoir-faire et appliquent des technologies traditionnelles.

Les restaurations doivent être traitées en harmonie avec les ouvrages ou parties d'ouvrages conservés. (1) Est défini comme "patrimoine ancien" tout bâtiment non protégé au titre des monuments historiques, mais situé aux abords de monuments classés, en secteurs sauvegardés, dans les sites protégés de milieu urbain ou rural, lorsque les travaux doivent être exécutés sous le contrôle des services chargés de la protection du patrimoine historique et esthétique.

2393 Restauration de charpente des monuments historiques

Entreprise qui, titulaire de la qualification 2312 "Charpente", possédant ou faisant appel aux moyens d'études indispensables, étudie et réalise tous travaux de consolidation, de restauration ou de reconstitution d'ouvrage de charpente de bâtiments protégés au titre des monuments historiques.

NB : La qualification 2393 entraîne automatiquement l'attribution de la qualification 2383 "Restauration de charpente du patrimoine ancien".

43 MENUISERIE

4393 Restauration des menuiseries des monuments historiques

La qualification menuiserie des monuments historiques concerne les entreprises qui, titulaires de la qualification 4323 "Fabrication et pose de menuiserie en bois", réalisent tout ouvrage de menuiserie concourant à la restauration des bâtiments protégés au titre des monuments historiques

31 COUVERTURE

319 COUVERTURE DU PATRIMOINE ANCIEN(3) ET DES MONUMENTS HISTORIQUES

3193 Couverture du patrimoine ancien

Entreprise qui réalise, par son personnel hautement qualifié, des travaux de restauration courante de couverture, en employant des produits traditionnels. Par la maîtrise des techniques anciennes de couverture, l'entreprise est en mesure d'assurer la conservation et la restauration du patrimoine ancien, sans en dénaturer le caractère architectural ou décoratif, en respectant l'emploi des matériaux et techniques d'origine.

3194 Couverture des monuments historiques

Entreprise qui, par la compétence de son (ou de ses) dirigeant(s), par la haute qualification de son personnel d'encadrement et d'exécution, dispose de la maîtrise des techniques anciennes nécessaires aux opérations de conservation et de restauration des ouvrages de couverture sur les bâtiments protégés au titre des monuments historiques. Ces compétences doivent s'accompagner de références démontrant :

- une sensibilité tenant compte du caractère architectural des bâtiments restaurés,
- un savoir-faire spécifique de mise en œuvre pour chaque nature de produits de couverture,
- les capacités à réaliser des ouvrages sur combles de formes variées : à pans, circulaires en plan et/ou en élévation, flèches, dômes, tourelles, couvertures rayonnantes, etc.

NB : La qualification 3194 entraîne automatiquement l'attribution de la qualification 3193 "Couverture du patrimoine ancien".

611 PEINTURE - RAVALEMENT

6143 Dorure Monuments Historiques

Entreprise qui dispose d'un atelier et qui, par la haute qualification de son personnel d'encadrement et de sa main d'œuvre assure tous travaux de haute technicité en maîtrisant les techniques et les savoir-faire traditionnels de la dorure à la feuille pour décoration intérieure ou extérieure de bâtiments.

Des connaissances historiques du métier et des monuments recevant ces travaux sont nécessaires afin que les techniques de restauration soient en adéquation avec le style des supports pour concourir à la restauration pérenne des bâtiments protégés au titre des monuments historiques.

L'entreprise doit maîtriser toutes les techniques de dorures :

- dorures neuves (technique à l'huile et à la détrempe),
- dorures anciennes.

65 STAFF - STUC - SCULPTURE - GYP SERIE

651 STAFF

6513 Restauration de staff des monuments historiques

Entreprise qui, disposant d'un atelier, par la haute qualification de son personnel d'encadrement et d'exécution, dispose de la maîtrise des techniques anciennes nécessaires aux opérations de conservation et de restauration des ouvrages de staff des bâtiments protégés au titre des monuments historiques.

Ces compétences doivent s'accompagner de références démontrant :

- le respect du projet original et des contraintes de l'architecture pour les réalisations,
- une sensibilité tenant compte du caractère architectural des bâtiments restaurés,
- un savoir-faire spécifique de mise en œuvre pour chaque nature de staff,
- une bonne connaissance de l'histoire stylistique et technique des staffs.

L'entreprise est également qualifiée pour :

- l'exécution d'éléments ornementaux en carton-pierre ou en carton-pâte,
- l'exécution des maquettes de staff y compris les modèles et moules nécessaires.

Dans le cadre de son activité, elle peut procéder à la pose de plafonds suspendus et d'éléments contribuant à l'isolation thermique ou acoustique.

Elle peut exécuter accessoirement des travaux relevant de la plâtrerie.

652 STUC

6523 Restauration de stuc des monuments historiques

Entreprise qui, par la haute qualification de son personnel d'encadrement et d'exécution, dispose de la maîtrise des techniques anciennes nécessaires aux opérations de conservation et de restauration des ouvrages de stuc-pierre, de stuc-marbre, de stuc à l'antique ou à la fresque, à partir de plâtre de chaux grasse, des bâtiments protégés au titre des monuments historiques.

Ces compétences doivent s'accompagner de références démontrant :

- le respect du projet original et des contraintes de l'architecture pour les réalisations,
- une sensibilité tenant compte du caractère architectural des bâtiments restaurés,
- un savoir-faire spécifique de mise en œuvre pour chaque nature de stuc,
- une bonne connaissance de l'histoire stylistique et technique des stucs.

Les travaux de restauration peuvent comprendre des ouvrages anciens en stuc y compris le nettoyage, la réparation, la reconstitution et le polissage.

Dans le cadre de son activité, elle procède aux travaux de maçonnerie et de plâtrerie nécessaires à la préparation des supports.

658 SCULPTURE

6583 Sculpture d'attributs

Entreprise qui, disposant d'un atelier et d'un personnel sculpteur-ornemaniste, réalise tous travaux de sculpture d'attributs, figures, ornements sur pierre, bois ou autres matériaux dans les domaines de l'architecture et de la décoration.

Dans le cadre de son activité, elle procède aux recherches et créations nécessaires et établit tous modèles et maquettes.

L'entreprise est également qualifiée pour la conservation et la restauration des ouvrages anciens et monuments historiques.

659 GYPSERIE

6593 Restauration plâtres et chaux des monuments historiques

Entreprise qui, disposant d'un atelier, par la haute qualification de son personnel d'encadrement et d'exécution, dispose de la maîtrise des techniques anciennes nécessaires aux opérations de conservation et de restauration des plâtres et chaux, des bâtiments protégés au titre des monuments historiques.

Ces compétences doivent s'accompagner de références démontrant :

- le respect du projet original et des contraintes de l'architecture pour les réalisations,
- une sensibilité tenant compte du caractère architectural des bâtiments restaurés,
- une bonne connaissance de l'histoire stylistique et technique des plâtres et chaux.

Dans le cadre de son activité, elle procède aux travaux de maçonnerie et de plâtrerie nécessaires à la préparation des supports.